

Action UMIFRE 2021

Collaboration Aix-Marseille, CRFJ et IRMC en Méditerranée

.....

Texte de cadrage

.....

Action ouverte aux candidatures
Du 18 novembre 2021 au 20 janvier 2022 12:00

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/action-umifre-2021-collaboration-aix-marseille-crfj-et-irmc-en-mediterranee>

Novembre 2021

SOMMAIRE

1. Contexte	2
2. Principes et objectifs de cette action	3
3. Responsables scientifiques et techniques éligibles et public cible	4
4. Actions ciblées	5
5. Financement et gestion	7
6. Durée des projets	7
7. Calendrier indicatif	7
8. Critères de sélection	8
9. Modalité de sélection	8
10. Modalité de soumission	9
11. Contact	9
12. Liens, documents et contacts utiles	10

1. Contexte

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence (Idex) d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du programme investissements d'avenir (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. Dans cet objectif, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

Le **Centre de recherche français à Jérusalem** (www.crfj.org) est une unité de recherche pluridisciplinaire qui depuis 1952 initie et accueille des recherches sur l'espace israélo-palestinien. Sa mission est de renouveler, valoriser et diffuser un savoir d'excellence en archéologie, en histoire et dans l'ensemble des sciences humaines et sociales, depuis la préhistoire jusqu'aux sociétés contemporaines.

L'**Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC)**¹ est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain contribue, en partenariat avec la communauté scientifique, notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses champs disciplinaires sont : l'anthropologie, la démographie, les études urbaines, la géographie, l'histoire, les sciences politiques, la sociologie, les sciences sociales appliquées au droit, à l'économie, aux lettres, à la philosophie et à la psychologie.

2. Principes et objectifs de cette action

Dans le cadre du **champ d'action 3 « L'interaction avec les acteurs internationaux et de la société civiles »** de sa feuille de route 3.0 (2021-2024)², A*Midex renforce le positionnement du site à l'échelle euro-méditerranéenne, méditerranéenne et africaine et poursuit son action en matière de recherche, formation et innovation auprès des principaux partenaires méditerranéens. Il s'agit également de faire émerger des pistes nouvelles de réflexion pour **penser la complexité en Méditerranée**, son rapport aux territoires et aux hommes, et ses impacts sur les écosystèmes.

Un partenariat renforcé avec deux Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (**UMIFRE**), le **Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ)** et l'**Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) à Tunis** a été mis en place, piloté par la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) de l'Université, en collaboration avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'objectif étant de contribuer au renforcement de la recherche en sciences humaines et sociales et au développement des relations internationales dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions seront entreprises visant à développer conjointement des recherches et des formations. La présente action « **Collaboration Aix-Marseille, CRFJ et IRMC en Méditerranée** » 2021 entend donc contribuer à la **structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE en Méditerranée**. Deux précédentes éditions de cette action ont donné lieu à la sélection à la mise en place de 11 projets en 2020 et 8 projets en 2021³. Cette action est lancée annuellement de 2019 à 2022.

Les différentes actions conduites s'appuient sur la **structuration scientifique de chacun des Centres** :

Pour le CRFJ :

- **Axe 1 : Archéologie du Levant sud** (toutes périodes, du néolithique au Moyen-âge)
- **Axe 2 : Histoire, Traditions, Mémoire** (toutes périodes, de l'Antiquité à nos jours)
- **Axe 3 : Israéliens et Palestiniens : espaces, sociétés, institutions et cultures contemporaines** (toutes disciplines en Sciences humaines et sociales, Lettres et Langues)

¹ <https://irmcmaghreb.org/>

² Pour consulter la feuille de route A*Midex 3.0 (2021-2024) : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/quest-ce-que-initiative-dexcellence>

³ Lauréats des éditions précédentes <https://www.univ-amu.fr/fr/public/international-mediterranee>

TEXTE DE CADRAGE

Pour l'IRMC :

- **Axe 1 : « Histoire du Maghreb XIXe-XXIe » :**
 - Histoire coloniale, histoire post-coloniale : permanences et changements
 - L'historiographie maghrébine depuis les indépendances
 - Culture et patrimoine
- **Axe 2 : « Sociétés en recomposition » :**
 - Circulations : mobilités et migrations (intra-maghrébine, Maghreb-Afrique subsaharienne et en Méditerranée)
 - Religions : monothéismes, minorités, radicalisation
 - Genre : questions féministes, masculinités, LGBT
 - Environnement et sciences sociales
- **Axe 3 : « Gouvernance et politiques » :**
 - Politiques publiques : décentralisation et développement local
 - Mobilisations : justice transitionnelle, citoyenneté, mobilisations sociales

Le partenariat met particulièrement l'accent sur les thèmes suivants:

- Archéologie et usages de l'archéologie dans le monde contemporain
- Questions religieuses
- Pouvoirs et gouvernance politique
- Sociétés en recomposition (Genre, Circulations)
- Questions environnementales en Méditerranée

L'action « Collaboration Aix-Marseille, CRFJ et IRMC en Méditerranée » 2021 est ouverte à d'autres thématiques de recherche et disciplines.

Pour chacun de ces thèmes, si la structuration tripartite est privilégiée, leur déclinaison bilatérale (Aix-Marseille/ CRFJ et Aix-Marseille / IRMC) est également envisageable. Ainsi par exemple, et notamment pour ce qui a trait à des projets tripartites, deux champs seront privilégiés : le religieux et le genre.

3. Responsables scientifiques et techniques éligibles et public cible

Les projets doivent être portés par un **chercheur/enseignant-chercheur (« responsable scientifique et technique »)**, qui prend la responsabilité du projet vis-à-vis de la Fondation A*Midex. Le Responsable scientifique et technique assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet, et sera le référent de la Fondation A*Midex pour le projet.

Le responsable scientifique et technique est obligatoirement un chercheur ou enseignant-chercheur statutaire rattaché à une unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université. Les équipes de

TEXTE DE CADRAGE

recherches et équipes académiques des établissements du consortium A*Midex⁴ rattaché à une unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université sont éligibles.

Les chercheurs associés ou chercheurs invités ne sont pas éligibles comme responsable scientifique et technique. **Les membres des conseils scientifiques des UMIFRE ne sont pas éligibles comme responsables scientifiques et techniques des projets.**

Les candidatures de projets collaboratifs (**volet 1**) sont encouragées à mentionner le co-portage scientifique au sein des ou de l'UMIFRE concernée-s (désignation du/des chercheur-s référent-s du CRFJ et/ou IRMC pour cette collaboration).

Le public concerné par les mobilités (**volet 2**) est constitué des **chercheurs enseignants-chercheurs, post-doctorants, doctorants, étudiants de master** du site Aix-Marseille Université, du CRFJ ou de l'IRMC.⁵

Pour les deux volets d'action, la participation et/ou la mobilité de **jeunes chercheurs** sont fortement encouragées.

4. Actions ciblées

Les demandes de financement devront obligatoirement être positionnées sur l'un des 2 volets d'action décrits ci-dessous. Dans le contexte actuel, les candidats sont encouragés à envisager la collaboration au travers d'échanges virtuels et/ou en présentiel.

Volet 1 - Développement de projets collaboratifs Aix-Marseille-CRFJ-IRMC

Ce volet vise à accompagner des projets collaboratifs faisant intervenir le site d'Aix-Marseille, et au moins l'une des deux UMIFRE. Ces projets collaboratifs pourront concerner :

- L'organisation d'évènements de nature scientifique tels que des colloques, conférences ou séminaires ;
- La mise en place d'écoles d'été, d'écoles doctorales itinérantes (à visée recherche / formation à la recherche) ;
- Une aide à la publication d'ouvrages conjoints ;
- Et toute autre activité de collaboration scientifique pertinente Aix-Marseille – UMIFRE, en dehors des mobilités.

Volet 2 - Mobilités de chercheurs et étudiants pour des missions de recherche/ de terrain (12 mois de mission cumulée maximum par agent)

Les mobilités des chercheurs seront financées pour irriguer des collaborations bilatérales (entre le site d'Aix-Marseille université et l'une des UMIFRE) ou trilatérales (entre le site d'Aix-Marseille Université

⁴ Organisations du site d'Aix-Marseille Université partenaires de l'Initiative d'excellence : Aix-Marseille Université, CNRS, INSERM, CEA, IRD, AP-HM, Centrale Marseille, Sciences Po Aix.

⁵ Le public doit avoir un de ces statuts au moment de la mobilité

TEXTE DE CADRAGE

et les deux UMIFRE). Les mobilités de chercheurs concernant des terrains comparatifs sont encouragées.

Un agent pourra faire 12 mois de mission maximum (de manière continue ou fractionnée en périodes plus courtes).

Ces projets de mobilité, entrante ou sortante, doivent être associés à un ou des candidat-s précis, mentionnés dans la candidature. Dans des cas de mobilité du CRFJ ou de l'IRMC vers le site d'Aix-Marseille, il sera obligatoire de désigner un chercheur référent du site d'Aix-Marseille, qui acceptera de porter la responsabilité du projet, en tant que responsable scientifique et technique du projet auprès de la Fondation A*Midex (par exemple directeur de l'unité de recherche concernée).

Les missions devront être réalisées dans le respect du **Guide des missions édité par l'Université** pour les projets gérés par l'Université.⁶ Dans ce cas, le financement octroyé pourra comprendre la prise en charge du trajet aller-retour, ainsi que d'un per diem correspondant au pays de mobilité⁷. Si le financement A*Midex n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des frais de mission associés à la mission concernée, le responsable scientifique et technique est encouragé à rechercher des sources de financement complémentaires.

Cas des mobilités étudiantes (masters)

Dans le cas où les mobilités concernent des **étudiants de master** d'Aix-Marseille Université ou des partenaires d'A*Midex⁸, elles devront obligatoirement être organisées par le responsable scientifique et technique du projet au travers des **dispositifs existants – encadrés par des textes** : soit une bourse de mobilité sortante (cf. délibération n°2016/07/19-15 du Conseil d'administration AMU) pour des mobilités à vocation pédagogique de plus de 2 mois ; soit un voyage pédagogique collectif organisé à l'initiative d'un enseignant (cf. note de la direction des affaires juridiques d'AMU relative aux déplacements étudiants) ; ou encore au travers de stages (encadrés par une convention de stage « gratifié » en accord avec la réglementation).

Les étudiants concernés pourront déjà être identifiés au moment du dépôt, ou bien sélectionnés au cours du projet (en ce cas il est attendu dans le cadre de la candidature déposée que soient définis des critères de sélection des étudiants bénéficiaires).

Les responsables scientifiques et techniques des projets du **volet 2** sont encouragés à s'assurer de la faisabilité du projet de mobilité, et de son opportunité pour l'ensemble des parties (institution de provenance, future-s institution-s hôte-s de la mobilité) à l'étape du montage de projet.

⁶ Lien vers le Guide des missions de l'Université, accessible aux personnels de l'Université uniquement :

https://procdures.univ-amu.fr/system/files/procdures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf

⁷ Disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances :

https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais

⁸Incluant l'Ecole Centrale de Marseille et Sciences Po Aix.

5. Financement et gestion

Le financement demandé devra tenir compte des besoins réels des projets.

Une enveloppe budgétaire maximale de 120 000 euros est prévue pour l'action, répartie comme suit :

- Volet 1 : **60 000 euros maximum** (total de l'action).
- Volet 2 : **60 000 euros maximum** (total de l'action).

Budget par projet : **5000 euros minimum à 15 000 euros maximum**

Le financement octroyé sera **géré par une Unité de Recherche du site d'Aix-Marseille** (ouverture d'une ligne budgétaire au sein du budget de l'Université, A*Midex), sauf cas particuliers nécessitant un versement direct du financement auprès de l'UMIFRE, qui gèrera le financement le cas échéant (sous réserve de son accord). Les actes de gestion des projets (ex : gestion des dépenses, établissement de convention d'accueil ou convention de stage pour les mobilités, etc.) relèveront directement des laboratoires impliqués.

Dans le cadre de cette action A*Midex, seules des **dépenses de fonctionnement** sont éligibles. Cela comprend, à titre indicatif, les dépenses éligibles suivantes : frais d'organisation d'évènements, frais de participation à des évènements, frais de missions et d'invitations, frais de publication d'ouvrages (incluant des frais d'édition et de traduction), frais de communication et diffusion, bourses de ou aides à la mobilité (études ou stages), ... Les frais de personnel (rémunérations) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette action A*Midex, ainsi que les frais d'investissement (incluant le matériel informatique).

Les projets sont encouragés à compléter leur budget par des cofinancements.

6. Durée des projets

Durée de mobilité totale maximale cumulée par agent : 12 mois

Durée des projets totale maximale : 18 mois

7. Calendrier indicatif

Date de diffusion : 18 novembre 2021

Ouverture des inscriptions : 18 novembre 2021

Date limite de dépôt des dossiers complets : 20 janvier 2022 12h00 CEST.

Réunion du comité d'examen, date prévisionnelle : mars 2022

Date envisagée de labellisation des lauréats par le Comité de pilotage A*Midex : mai 2022

Communication des résultats : mai 2022

TEXTE DE CADRAGE

Date de démarrage envisagée des projets lauréats : à compter de juin 2022 **au plus tôt**, conventionnement au plus tard décembre 2022

Fin des projets au plus tard **31 décembre 2023**

8. Critères de sélection

- **Contenu du projet** : Qualité scientifique/pédagogique du projet, adéquation avec les objectifs de l'action, pertinence des thématiques ciblées, participation de jeunes chercheurs ;
- **Mise en œuvre du projet** : qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, capacité d'engagement des responsables scientifiques et techniques, ressources disponibles).
- **Impact et qualité du partenariat** : pertinence et valeur ajoutée du projet collaboratif pour le site d'Aix-Marseille Université et les deux UMIFRE, la structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE et potentiel en termes de structuration de la collaboration.

9. Modalité de sélection

Les candidatures seront soumises à l'avis d'experts scientifiques externes et internes pour une évaluation au regard des critères défini dans le texte de cadrage.

- Un comité d'examen sera mis en place pour recommander les projets à sélectionner sur la base de ces expertises. Ce comité sera composé de membres des représentants d'A*Midex, de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) d'AMU, et de la Direction des Relations Internationales (DRI) et de la direction des UMIFRE. Il pourra également comprendre les directeurs d'Instituts d'établissement AMU en lien avec la Méditerranée
- Le Comité de Pilotage A*Midex sélectionnera les projets lauréats en fonction des recommandations du comité d'examen, en tenant compte du budget disponible et en prenant en considération la répartition des projets entre les deux UMIFRE.

10. Modalité de soumission

Les dossiers sont transmis en ligne à l'adresse <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/candidature-action-amidex-collaboration-aix-marseille-irmc-crfj-mediterranee-2021> avant le **20 janvier 2022 à midi (12h00) CEST**.

Chaque dossier devra être soumis suivant le modèle fourni par A*Midex et ses instructions de mise en page.

Pour être recevable, les dossiers doivent être complets, au format indiqué, et soumis avant la date et l'heure limite de dépôt indiqué.

Les résultats de la sélection seront publiés en ligne sur le site d'A*Midex. Les candidats seront tenus informés par mail pour ce qui concerne leur candidature.

11. Contact

Pour toute information ou question sur cette action : merci de consulter la liste des liens ci-dessous, ou d'envoyer vos mails à la direction d'A*Midex : amidex-direction@univ-amu.fr et à Solène TYRLIK, Chargée de projet Attractivité et Internationalisation de la Fondation A*Midex : solene.tyrlik@univ-amu.fr

Pour une prise de contact avec la direction du CRFJ : crfj@cnrs.fr

Pour une prise de contact avec la direction de l'IRMC : direction@irmcmaghreb.org

12. Liens, documents et contacts utiles

- Plus d'informations sur Aix-Marseille Université : [Site d'Aix-Marseille Université](#)
- Pour des informations ou toute question sur la stratégie internationale d'Aix-Marseille Université en matière de recherche : contact : Amira KHELLAF- Direction de la recherche et de la valorisation de l'Université - amira.khellaf@univ-amu.fr
- Plus d'informations sur A*Midex : [Page A*Midex](#)
- Plus d'informations sur le CRFJ : [Site CRFJ](#)
- Plus d'informations sur l'IRMC : [Site IRMC](#)
- Plus d'informations sur le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français : [Site du MEAE](#)
- Plus d'informations sur le CNRS : [Site du CNRS](#)
- Information sur les actions 2019 et 2020 : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/international-mediterranee#section-3>
- Per diem par pays dans le cadre des missions : https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais
- Guide des missions de l'Université (*accès restreint*) : https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf
- Règlement financier A*Midex et Vademecum Finances A*Midex (*accès restreint*) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Délibération sur les bourses de mobilité sortantes pour les étudiants : sera fournie sur demande.
- Note de la direction des affaires juridiques sur la mobilité étudiante : sera fournie sur demande.
- Informations sur les dispositifs de stage : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20559>